

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA
MOYENNE VALLEE DU GIER
S.I.A.M.V.G.**

Siège : en mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 LORETTE
Téléphone : 04.77.02.01.60
Mail : siamvg@orange.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 29 Mai 2024**

Le Comité Syndical, convoqué le 21 mai 2024 s'est réuni en son siège, en mairie de Lorette, le mercredi 29 mai 2024 à 18 Heures.

Etaient présents :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur Luc FRANÇOIS, Président, M. BARRIER Jean-Alain, Mme BONJOUR Sylvie, M. DEVIDAL Serge, Mme FLECHET Andonella, M. FREYCON Julien, M. GUICHARD Patrick, M. LAURENT Jean-Georges, M. LEBRE Damien, M. MARAS Louis, Mme MATRICON Nathalie, Mme PERONNEAU-LANDRY Céline, M. POINT Jean, M. PRIVAS Robert, M. RAIA Gilles, M. SOUBEYRAND Daniel.

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik
Chabanière : M. BRUNON Christian

Absents excusés :

M. BARRIOL Denis, M. BONY Vincent, M. MATHIE Michel

Pouvoir : Néant

Quorum : 18/30

Nom du secrétaire de séance : M. Jean-Georges LAURENT.

**1°) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 ET
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité.

M. LAURENT J.G est désigné secrétaire de cette séance du Comité syndical.

2°) PRESENTATION DES DEUX SCENARII DE BASSINS DE STOCKAGE-RESTITUTION POUR CHOIX ECLAIRE A FAIRE PAR VOTE

Voir la note technique préparée par notre maître d'œuvre IRH jointe.

Le Président a demandé à notre maître d'œuvre de faire une présentation compréhensible bien que très technique pour pouvoir faire un choix éclairé.

Mme BELIN et M. MOREL de la Société IRH Ingénieur Conseil présentent un power point joint en annexe.

Il peut se résumer ainsi :

La solution proposée en AVP d'un bassin de stockage-restitution de 11 000 m3 enterré et en alimentation totalement gravitaire sous le bâtiment technique et administratif s'est avérée après exploitation des données géotechniques et des études de génie civil trop complexe avec des aléas techniques et financiers trop importants.

Plusieurs autres scénarii ont donc été étudiés et présentés au Bureau du SIAMVG.

Certaines propositions après une analyse multicritères faite par IRH ont été écartées et il reste à choisir entre 2 scénarii d'un BSR circulaire semi enterré sans bâtiment au-dessus de 8 000 m3 ou de 10 500 m3, avec une alimentation mixte (gravitaire et pompage).

Pour IRH, le bassin circulaire indépendant de 10 500 m3 constitue la meilleure solution-technico-économique malgré un coût supérieur d'1.3 millions d'euros, car elle protège mieux le milieu naturel en piégeant davantage de survolumes de temps de pluie, et apporte plus de garanties sur l'atteinte de la conformité réglementaire.

Par ailleurs, le Président précise que l'évolution de la population envisagée dans un premier temps à la hausse, a été revu à la baisse du fait des dernières études de l'INSEE sur l'évolution de la population ligérienne, mais ne fait pas gagner de volume sur ce BSR.

Des travaux engagés par Saint-Etienne-Métropole devraient permettre de réduire une partie des eaux claires parasites mais un travail de longue haleine et de fonds doit être mené continuellement, précise M. FRANÇOIS, dont la mise en séparatif des réseaux, et la désimperméabilisation des sols à intégrer par les communes.

Mme FLECHET souligne aussi le rôle important de la gestion intégrée des eaux pluviales.

M. FRANÇOIS rappelle le travail de prévention fait par les équipes rivière de SEM et les importants travaux qui ont été faits et qui sont en cours, permettant de réduire les aléas d'inondabilité.

Suite à une question, il est précisé que le BSR a un diamètre de l'ordre de 32 m ou 39 m selon le volume du bassin qui sera retenu ; le surcoût pour le protéger d'une crue éventuelle et intégrer toutes les contraintes constructives du site, ainsi que son fort volume est important dans le cas de Tartaras, de l'ordre de 50% de son montant global.

Le Président insiste sur le choix qui doit être fait et qui concerne les générations futures pour les 40 à 50 ans à venir, pour protéger au mieux le milieu naturel.

M. MOREL d'IRH, rassure les élus sur la maîtrise du budget sur ces solutions proposées car en étant semi enterré et circulaire, c'est un BSR plus conventionnel qui va permettre malgré un ratio génie civil plus important que la normale, d'avoir plus d'entreprises qui sont en capacité de répondre à notre appel d'offres à venir.

Mme BONJOUR demande si cela n'est pas possible de mettre la STEP ailleurs dans une zone avec moins de contraintes : cela n'est pas envisageable et a déjà été étudié car nous n'avons pas de terrain à disposition et techniquement la STEP est en aval et si elle était plus en amont des investissements en matière de relevage sur les réseaux seraient très importants.

Monsieur POINT demande si un plan de financement a été élaboré : M. FRANÇOIS lui dit que tant que le projet n'était pas assez avancé et le dossier non finalisé, il n'a pris que des contacts qui

permettent de confirmer que des subventions seront possibles, sans en connaître pour le moment les montants.

Il précise aussi qu'il était aussi trop tôt pour rencontrer des partenaires bancaires.

Les 2 scénarii sont alors mis aux voix : c'est le BSR de 10 500 m3 qui est choisi à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Un point est fait sur les visites pédagogiques à la STEP de Tartaras : il y a eu 10 visites en 2022, 2 visites en 2023 et 2 visites à ce jour en 2024 sachant qu'il y aura une visite fin juin avec Saint-Etienne-Métropole et les industriels.

La séance est levée à 19H30.

Le Président invite ses collègues au verre de l'amitié.

Le Président

Luc FRANÇOIS

Le Secrétaire de séance

Jean-Georges LAURENT